

Fiche  
n°1

# Santé au travail des Femmes

## Comprendre pour agir

### Sinistralité au travail des femmes et des hommes

Quels constats aujourd'hui ?

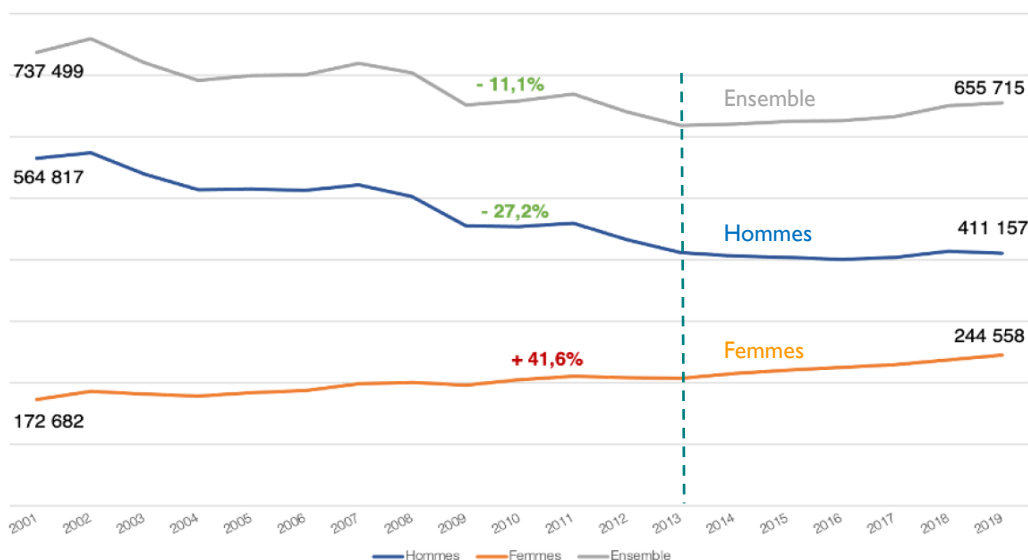
Aujourd'hui il y a quasiment autant de femmes et d'hommes au travail (47 % et 53 %<sup>1</sup>)

Mais depuis plus de 20 ans les constats sont préoccupants pour la santé des femmes au travail

Des accidents du travail en baisse... sauf pour les femmes\*



Évolution des accidents du travail selon le sexe entre 2001 et 2019



\* Photographie statistique de la sinistralité au travail en France selon le sexe entre 2001 et 2019. Des évolutions différenciées pour les femmes et les hommes – Graphique Anact à partir des données longitudinales accident de travail de l'Assurance Maladie - Risques professionnels – Juin 2022

### Et d'autres effets du travail sur la santé des femmes

- Surexposées aux **troubles musculosquelettiques (TMS)** reconnus en maladie professionnelle<sup>2</sup>.
- Des **cancers du sein** en lien avec des expositions professionnelles (exemple : travail de nuit)
- La **souffrance psychique au travail**, première maladie à caractère professionnel des femmes<sup>3</sup>.
- Sans oublier les **violences sexistes et sexuelles** au travail<sup>4</sup>
- Un **absentéisme** des femmes 30% à 40% supérieur à celui des hommes lié aux contraintes de travail auxquelles elles sont exposées<sup>5,6,7</sup>



1 Données de l'« Enquête emploi » Insee - année 2021 (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6460131?sommaire=6462858>)

2 <https://www.anact.fr/photographie-statistique-de-la-sinistralite-au-travail-en-france-selon-le-sexe>

3 <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-liees-au-travail/souffrance-psychique-et-epuisement-professionnel/documents/article/la-souffrance-psychique-en-lien-avec-le-travail-a-partir-du-programme-de-surveillance-des-maladies-a-caractere-professionnel-resultats-des-enquet>

4 <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/sites/efh/files/2024-03/Chiffres-cles-egalite-femmes-hommes-edition-2023.pdf>

5 [https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/241211\\_ER\\_Arrets-Maladie](https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/241211_ER_Arrets-Maladie)

6 <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publications/les-absences-au-travail-des-salaries-pour-raisons-de-sante-un-role-important>

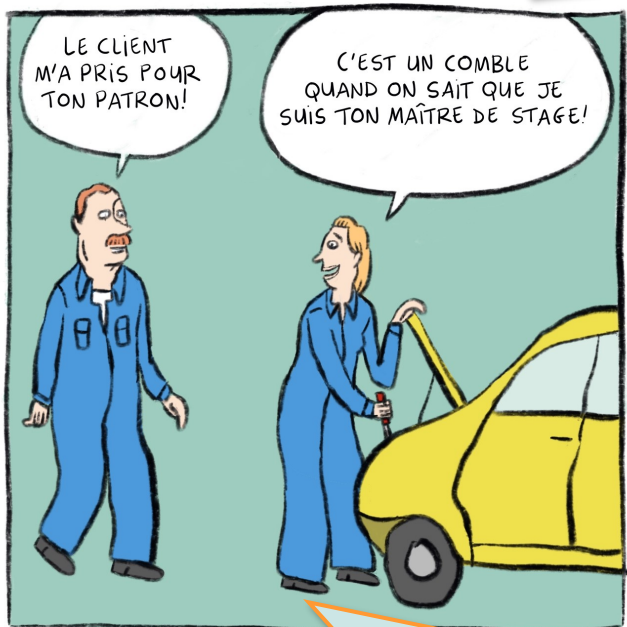
7 [https://www.snds.gouv.fr/download/Medico-economique/Grossesse\\_et\\_IJ.pdf](https://www.snds.gouv.fr/download/Medico-economique/Grossesse_et_IJ.pdf)

# Santé au travail des Femmes Comprendre pour agir

Des **expositions différenciées et des impacts différents**

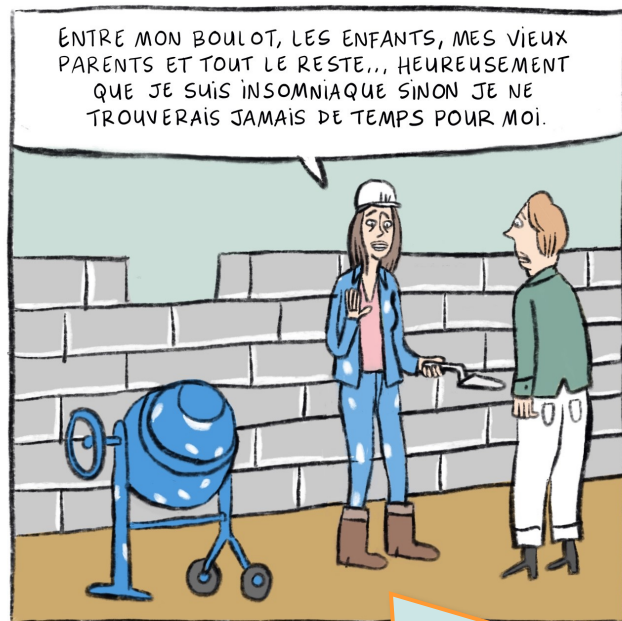
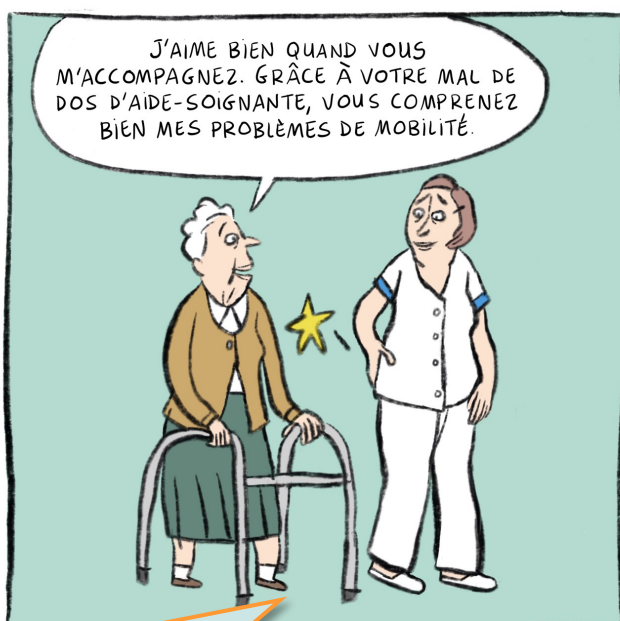
du travail sur la santé

**Quelles origines et explications ? \***



**n°1 : DES DIFFÉRENCES DANS LA RÉPARTITION DES EMPLOIS** (nombreux métiers « non-mixtes », déterminisme social & culturel, représentations erronées, pratiques RH)

**n°2 : SUR-EXPOSITION INVISIBLE DES FEMMES** aux facteurs de risques (TMS, RPS, pénibilités) et à des conditions de travail non adaptées aux femmes (morphologie, physiologie, ...)



**n°3 : DES STATUTS ET ÉVOLUTIONS PROFESSIONNELLES DÉFAVORABLES AUX FEMMES**  
Carrières plus morcelées, moins de possibilités d'évolutions professionnelles et de s'extraire de conditions de travail délétères...

**N°4 : TEMPS DE TRAVAIL ET ARTICULATION AVEC LE « HORS TRAVAIL »**

Horaires plus morcelés, cumul du travail rémunéré et non rémunéré (aidants, parents...), cumul d'expositions, moins de temps de récupération, plus de troubles du sommeil...

\* Source : <https://www.anact.fr/legalite-professionnelles>, Pourquoi agir?

## Des conditions de travail différentes

pour celles et ceux qui travaillent

La répartition encore très sexuée des métiers expose femmes et hommes à des contraintes différentes.

CONDITIONS DE TRAVAIL	FEMMES	HOMMES
ENVIRONNEMENT	Agents biologiques et chimiques	Bruits, chocs, froid, chaud, agents chimiques
POSTURES	Travail répétitif, station debout	Manutention de charges lourdes
RELATIONS	Agression du public, travail isolé, charge émotionnelle	Contraintes hiérarchiques, travail à l'extérieur
AUTONOMIE	Pression temporelle, prescription rigide et manques de marges de manœuvre	Objectifs chiffrés et logique de projet
HORAIRES	Horaires atypiques : Soir, matin, nuit	Horaires moins prévisibles, travail posté ou de nuit
CONDITIONS D'EMPLOI	Postes peu qualifiés, CDD, temps partiels, faiblesse de la rémunération	Intérim, chômage partiel

Source : <https://www.anact.fr/10-questions-sur-la-negociation-collective-egalite-professionnelle-et-qualite-de-vie-au-travail-ep>

## Des conditions de travail différentes, mais pas uniquement

Les représentations, l'organisation du travail, les pratiques de ressources humaines et le management (persistance des stéréotypes de sexe) peuvent expliquer des situations différentes entre les femmes et les hommes.

Pour compléter, il faut aussi ajouter les différences biologiques qui peuvent se traduire par des impacts différents pour la même exposition.

Femme ou homme, la personne « moyenne » n'existe pas !

Pour plus d'équité, il faut intégrer la diversité en prenant en compte les différences :

- biométriques et morphologiques (taille, poids, âge...),
- physiologiques (cardio-vasculaire, métabolique...),
- liées au système reproducteur,
- ou encore, les pathologies spécifiques aux femmes et aux hommes.

Pour les femmes au travail, le déficit de visibilité et de reconnaissance des risques auxquels elles sont exposées est plus marqué.



Si l'évaluation des risques est à différencier, la prévention doit rester universelle, c'est-à-dire adaptée et favorable à toutes et tous !

# Santé au travail des Femmes **Comprendre pour agir**

## L' **approche différenciée** de l'évaluation des risques professionnels

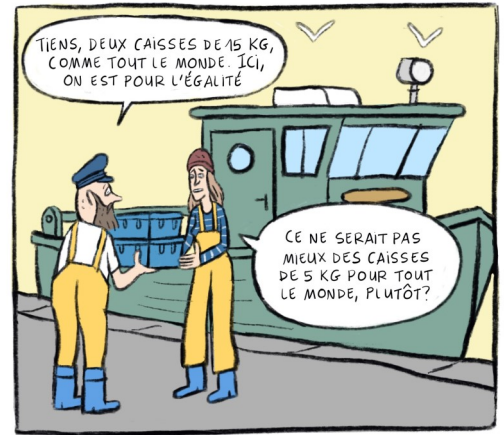
**De la compréhension à l'action**

C'est l'analyse de l'exposition aux risques professionnels pour les femmes et les hommes, et aussi celle des impacts parfois différents ou spécifiques sur leur santé.

Cette approche permet de prendre en compte les situations réelles de travail des femmes et des hommes, et d'identifier leurs besoins pour réaliser leur travail.

L'objectif est :

- d'améliorer les conditions de travail de toutes et tous en favorisant l'équité,
- d'adapter et enrichir la prévention pour la rendre universelle.



**Différencier n'est pas discriminer !**

« Adopter une approche différenciée de l'évaluation des risques professionnels pour tenir compte de la spécificité des conditions de travail des femmes et de leur évolution dans le milieu professionnel ne revient pas à les discriminer. »

(Rapport d'information sénatorial : Santé des femmes au travail : des maux invisibles - juin 2023)

### Article L4121-3 du CODE DU TRAVAIL

L'employeur, compte tenu de la nature des activités de l'établissement, évalue les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs [...]. Cette évaluation des risques tient compte de l'impact différencié de l'exposition au risque en fonction du sexe.

Fiche n°2 à suivre : Santé au travail des femmes: agir en prévention pour toutes et tous !

Pour aller plus loin

Des ressources du PRST pour s'informer et agir, dont le replay du webinaire du 4 février 2025 « Comprendre pour mieux agir »

### Bibliographie :

- Site PRST Bretagne « Agir pour la santé au travail des femmes »
- ANACT Égalité professionnelle
- ANACT Évolution de la sinistralité au travail en France selon le sexe - juillet 2022
- Chiffres clés : vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes - Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations
- Guide à destination des TPE-PME - Ministère du travail-2021
- MSA Les femmes dans le monde agricole
- Karine Briard, Dares/Insee, « Métiers "de femmes", métiers "d'hommes" : en quoi les conditions de travail des femmes et des hommes diffèrent-elles ? », mars 2022
- « La prévention des risques professionnels a-t-elle un sexe? » Intégrer une approche sexuée pour une prévention adaptée - PRST Hauts de France - avril 2025
- Rapport Sénatorial - Santé des femmes au travail : des maux invisibles - juin 2023
- Approche différenciée selon le sexe dans l'évaluation et la prévention des risques professionnels : déclaration du GPO du COCT - sept 2020